



**PROCES VERBAL DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BENAIS**

**Séance du 27 février 2023**

<b>Nombre de Membres</b>		
En Exercice	Présents	Quorum
13	10	7
<b>Date de la convocation :</b> 17 février 2023		
<b>Date d'affichage de la liste des délibérations:</b> 06 mars 2023		
<b>Date d'approbation du procès- verbal :</b> 15 mars 2023		

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Benais, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents : Patrick DESNOUES, Philippe DUBARRY (arrivé pour ne point n°2) Jean-Pierre FAUVY, Luc GILBERTON (arrivé pour le point n°2), Astrid HEROGUELLE, Pierre NION, Patrick PLANTIER, Thierry POTIRON, Stéphanie RIOCREUX, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU

Excusés ayant donné pouvoir : Jessica COUINEAU (pouvoir à Thierry POTIRON), Dorothee ROUSSEL (pouvoir à Stéphanie RIOCREUX)

Excusés : André LEMOINE

Absents : Néant

Lesquels forment la majorité.

Jean-Pierre FAUVY a été désigné secrétaire de séance par les membres présents.

## **ORDRE DU JOUR**

- 01 - Délibération D2023-10: Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 13 février 2023
- 02 - Délibération D2023-11 : Approbation du Compte de gestion 2022
- 03 - Délibération D2023-12 : Approbation du Compte administratif 2022
- 04 - Délibération D2023-13 : Affectation du résultat 2022 et report
- Questions diverses :

## **DELIBERATIONS**

### **1: D2023-10      APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2023**

Vote Pour : 10      Vote Contre : 0      Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3121-13 qui précise que « le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante »,

Vu le projet de procès-verbal de la séance de conseil municipal du 13 février 2023, transmis à chaque conseiller en amont de la séance,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 13 février 2023, tel qu'annexé.

**02 : D2023-11 : COMPTE DE GESTION 2022**

Vote Pour : 12    Vote Contre : 0    Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte de gestion du budget communal du trésorier municipal pour l'exercice 2022,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer ce compte de gestion.

**03 : D2023-12 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Vote Pour : 10    Vote Contre : 0    Abstention : 0

Monsieur Thierry POTIRON a été désigné par le Conseil municipal pour présider les débats et présenter le compte administratif 2022 de la commune.

Les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement ont été étudiées et les faits marquants de l'année ont été mis en avant et le compte administratif 2022 s'établit ainsi :

***Fonctionnement***

Excédent 2021 (R002) :	304 132.55 €
Recettes :	790 714.60 €
Dépenses :	747 857.15 €
Excédent de clôture :	346 990.00 €

***Investissement***

Déficit 2021 (D001) :	82 229.23 €
Recettes :	362 535.91 €
Dépenses :	269 325.24 €
Restes à réaliser – dépenses :	40 570.70 €
Restes à réaliser – recettes :	31 996.92 €
Excédent de clôture :	10 981.44 €

Hors de la présence de Mme RIOCREUX Stéphanie, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte administratif du budget communal pour l'exercice 2022.



#### **04 : D2023-13 : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 ET REPORT**

Vote Pour : 12      Vote Contre : 0      Abstention : 0

##### ***Résultat de fonctionnement 2022***

Résultat de l'exercice :	42 857.45 €
Résultats antérieurs reportés :	304 132.55 €
Résultat à affecter :	346 990.00 €

##### ***Solde d'exécution de la section d'investissement 2022***

Résultat de l'exercice :	93 210.67 €
Résultats antérieurs reportés :	- 82 229.23 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	- 8 573.78 €

##### ***Besoin de financement à la section d'investissement 2022***

Besoin de financement :	0 €
-------------------------	-----

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de reporter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

##### ***Affectation et report sur 2023***

Affectation en réserve d'investissement (1068) :	0 €
Résultat de fonctionnement reporté (R002) :	346 990.00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001) :	10 981.44 €

### **QUESTIONS DIVERSES, COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES**

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame la Maire donne lecture au Conseil d'un courrier reçu du SDIS37 concernant la proposition de modification d'affectation des centres de secours. Un courrier de réponse sera fait par Madame la Maire au SDIS 37.

#### **DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES (Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire - CCTOVAL) :**

##### **Commission Environnement :**

SMIPE : Les 51 cartons de sacs jaunes, correspondant à la dotation annuelle pour les habitants, vont être livrés très prochainement. Le planning des permanences de distribution a été établi.

En dehors des trois permanences prévues le vendredi 17 et samedi 18 mars et samedi 8 avril, les habitants pourront venir récupérer leur dotation annuelle de sacs jaunes en mairie, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Pierre NION et Jean-Pierre FAUVY ont participé à la réunion de lancement de l'inventaire des zones humides à la CCTOVAL, projet qui durera jusqu'en 2026.

Madame la Maire informe qu'une réunion sur la forêt et notamment la prévention du risque incendie a eu lieu la semaine dernière.

Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine (PNR) :

Philippe DUBARRY a participé ce jour au test d'un outil consistant en un jeu de rôle permettant un outil d'aide à l'aménagement du territoire. Aussi, il informe qu'il va suivre la formation pour devenir « ambassadeur du Parc ».

**COMMISSIONS MUNICIPALES :**

Commission logements et bâtiments communaux :

Le stade a de nouveau subi des actes de vandalisme. Des volets et des portes ont été forcés, un tableau d'affichage arraché.... Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.

Aménagement du city-stade (installation d'une tyrolienne, parcours santé...) : Un comité de pilotage est constitué. Jessica COUINEAU, Astrid Heroguelle et Pierre NION en sont chargés.

Commission voirie :

Récemment, plusieurs habitants de la cité du Petit Clocher ont déposé des demandes en mairie pour créer des portails d'accès au chemin communal situé au sud de la cité. En effet, beaucoup de logement n'ont pas d'accès depuis leur jardin vers la voirie. La commission voirie se rendra sur place pour étudier la question.

Jean pierre FAUVY a relancé les services du STA pour les travaux de sécurisation des abords de l'école.

Commission action sociale :

Le traditionnel banquet de la cordialité aura lieu le dimanche 12 mars. Il y a environ 60 inscrits pour Benais et 75 pour La Chapelle sur Loire

Activité sportive adaptée : Un nouveau créneau a été ouvert au vu du nombre d'inscription.

Commission culture, école de musique et cérémonie :

Les auditions de l'école de musique Benais, La Chapelle sur Loire et Saint Nicolas de Bourgueil auront lieu le samedi 4 et mardi 7 mars à la salle des fêtes de La Chapelle sur Loire.

Commission vie associative et citoyenne :

La journée avec le Repair Café organisé par l'association Culture Loisirs Benais et la municipalité a rassemblé de nombreux participants.

La soirée paëlla de l'association des parents d'élèves du RPI Benais Restigné aura lieu samedi 3 mars.

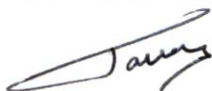
Commission communication, informations :

L'ancien site internet de la commune n'est plus actif. Le travail d'alimentation du nouveau site se poursuit.

Une nouvelle édition du Petit courrier est en cours de préparation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10 Le prochain Conseil municipal aura lieu le 3 avril 2023 à 18h30.

Le secrétaire de séance  
Jean-Pierre FAUVY



La Présidente de séance  
Stéphanie RIOCREUX

